



retraite préavis et congé

Par **OPHILIA**, le **28/07/2012** à **14:33**

Bonjour,

la convention collective indique 1 mois de préavis.

qui fixe les dates du préavis l'employeur ou le salarié?

l'employeur ne paye pas les congés.

la future retraitée a beaucoup de congé à prendre (près de 30 jours ouvrés)

malgré qu'elle est averti son employeur 2 mois à l'avance, tout ne pourra être compressé

(congé + préavis) il restera près de 11 jours ouvrés à prendre impossible à poser dans les 2 mois.

Ces congés restant l'employeur a t il obligation de les payer.

merci de vos conseils et avis cordialement